

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CASTRES - 8102 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/07/2026 - 3148 - 2010 B 00461 - 528 132 244 - A.J.C.

Désignation de l'entreprise : EURL AJC		Néant		*			
Adresse de l'entreprise : 16 RUE HENRI REGNAULT 81100 CASTRES							
Numéro SIRET* : 52813224400013							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12		Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le :			
		Exercice N, clos le : 31/12/2025		31/12/2024			
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3			
				Net 4			
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	51 000	012	51 000	51 000	
M	Incorporelles - Autres*	014		016			
M	Immobilisations corporelles*	028	32 908	030	17 516	15 392	21 063
O	Immobilisations financières* (1)	040	24 801	042		24 801	24 773
Total I (5)		044	108 709	048	17 516	91 193	96 836
C	Stocks - Mat. 1ères, apros en cours de prod.*	050	1 358	052		1 358	1 358
I	- Marchandises*	060	70 239	062	9 299	60 940	64 290
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066			
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	2 004	070	198	1 807	2 489
U	(2) - Autres* (3)	072	3 748	074		3 748	2 127
L	Valeurs mobilières de placement	080		082			
A	Disponibilités	084	131 530	086		131 530	138 148
N	Charges constatées d'avance*	092	2 632	094		2 632	2 521
Total II		096	211 511	098	9 496	202 014	210 932
Total général (I + II)		110	320 220	112	27 012	293 208	307 768

PASSIF				Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2	
K	Capital social ou individuel*			120	8 000	8 000	
	Ecart de réévaluation			124			
P	Réserve légale			126	2 944	2 944	
R	Réserves réglementées*			130			
O	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art*)	131		132	206 660	184 323	
P	Report à nouveau			134			
R	Résultat de l'exercice			136	6 199	22 337	
E	Subventions d'investissement			137			
S	Provisions réglementées			140			
Total I				142	223 803	217 604	
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
D	Emprunts et dettes assimilées (4)			156	13 038	18 019	
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)			164			
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)			166	46 429	58 626	
T	Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :)	169	2 924	172	4 678	7 889	
E	Comptes courants d'associés			173	5 259	5 630	
S	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
Total III				176	69 405	90 165	
Total général (I + II + III)				180	293 208	307 768	

R	(1)	Dont immobilisations financières	193	19 734	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	8 166
E		à moins d'un an						
N	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût revient des immos acquises	182	66
V					(5)	ou créées au cours de l'exercice*		
O	(3)	Dont comptes courants d'associés	199			Prix de vente hors TVA des	184	39
I		débiteurs.				immo cédées au cours de l'ex.*		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Certifié conforme
à l'original

										Néant	
Désignation de l'entreprise : EURL AJC					Exercice N, clos le (1) 31/12/2025			Ex. N-1, clos le (2) 31/12/2024			
A - RESULTAT COMPTABLE											
P	Ventes de marchandises*	dont export	209		210		391 906		438 967		
R	Production vendue biens	et livraisons	215		214						
O	Production vendue services*	intracommunau.	217		218						
D	Production stockée* (variat° stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)				222						
	Production immobilisée*				224						
E	Subventions d'exploitation reçues				226						
X	Autres produits				230		1		507		
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		391 907		439 474		
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		189 284		229 401		
H	Variation de stock (marchandises)*				236		2 455		-5 470		
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)				238		1 749		1 452		
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*				240		-1		1 354		
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :				242		101 866		101 042		
E	- mobilier - immobilier										
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :				243		3 092		7 100		
	Rémunérations du personnel*				250		65 510		65 181		
E	Cotisations sociales Dont cotisations personnelles de l'exploitant				380		773		471		
X	Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)				255		5 670		3 564		
P	Dotations aux dépréciations				256		1 093				
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)				259		9 516		9 514		
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260						
	Total des charges d'exploitation (II)				264		385 073		413 609		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											
	Produits financiers (III)				280		950		1 160		
D	Produits exceptionnels (IV)				290						
I	Charges financières (V)				294		407		646		
V	Charges exceptionnelles (VI)				300				86		
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies				347						
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D				348						
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		1 178		3 957		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)											
					310		6 199		22 337		
B - RESULTAT FISCAL											
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2											
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316						
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles				318						
I	Provisions non déductibles*				322						
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324		1 178				
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248						
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				251		477				
G	Part de loyers dispensé de réintégration				249						
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											
Entreprises nouvelle (44 sexes)											
Zone franche urbaine (44 octies a)											
Zone restruct. défense (44 terdecies)											
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)											
Bassins d'emploi à redynamiser											
Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)											
Jeune entreprise innovante (44 sexes A)											
Bassins Urbains à dynamiser - BUD											
ZFANG (44 quaterdecies)											
Investissements et souscriptions outre-mer											
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)											
Dont créance due au report en arrière du déficit*											
Dont déduct. exception. (art 39 decies A)											
Dont déduct. exception. (art 39 decies B)											
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)											
Dont déduct. exception. (art 39 decies D)											
Dont déduct. exception. (art 39 decies E)											
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)											
Dont déduct. exception. (art 39 decies G)											
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS											
Bénéf. col.1, Déficit col.2											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)											
Déficits antérieurs reportables * :											
dont imputés/résultat :											
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS											
Bénéf. col.1, Déficit col.2											

Désignation de l'entreprise : EURL AJC								Néant :			
I IMMOBILISATIONS											
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation*	
										Val. d'origine des immo en fin d'ex.	
Fonds commercial		400	51 000	402		404		406	51 000		
Autres Immob incorp.		410		412		414		416			
I	Terrains	420		422		424		426			
M	Constructions	430		432		434		436			
M	Inst. tech. mat, out	440	1 862	442		444		446	1 862		
C	Inst. gén. agenc.	450	8 455	452		454		456	8 455		
O	Mat. de transport	460	27 083	462		464	7 500	466	19 583		
R	Autres immos corp.	470	3 008	472		474		476	3 008		
Immob. financières		480	24 773	482	66	484	38	486	24 801		
TOTAL		490	116 181	492	66	494	7 538	496	108 709		

II		AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
I	Terrains		510		512		514		516	
M	Constructions		520		522		524		526	
M	Installations techn., mat. & out. ind.		530	1 607	532	153	534		536	1 760
C	Inst. générales, agents divers		540	6 722	542	941	544		546	7 662
O	Matériel de transport		550	9 306	552	3 917	554	7 500	556	5 723
R	Autres immobilisations corporelles		560	1 711	562	660	564		566	2 371
TOTAL			570	19 345	572	5 670	574	7 500	576	17 516

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	MERCEDES SPRINTER BV	PARTS SOCAMA			
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15% ou 12,8%	0 %
	1	2	3	4	5	6	7	8
1	7 500	7 500		1	1			
2	38		38	38				
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	7 538	7 500	38	39	1			

Plus-values taxables à 19%	579		Régularisations *	590			
TOTAL				596	1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

Désignation de l'entreprise : EURL AJC						Néant :		*
1	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
réglementée	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
	Sur immobilisations	630		632		634		636
Provisions	Sur stocks et en cours	640	8 403	642	895	644		9 299
pour	Sur clients et cptes rattac.	650		652	198	654		198
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		
TOTAL		680	8 403	682	1 093	684		9 496

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immos, incorp.	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. Techn. Mat & Out	730		735				
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autre immos corpor.	760		765				
TOTAL	770		775				
				Total à reporter lig.322 N°2033-B		780	

II DEFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374 78 381
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325		
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 44 527
		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397
IV TRAVAILLEURS INDEPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691		
Revenu brut social (si le montant est négatif) (ne pas mettre le signe -)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)	693		

Désignation de l'entreprise : EURL AJC		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376	0,32	
dont apprentis	657	0,00	
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	391 906	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Total 1	106	391 906	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	0	
Variation positive des stocks	111		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	198 939	
Variation négative des stocks	145	2 454	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	41 777	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	-0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	0	
Total 3	152	243 170	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	148 736
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	148 736	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22	391 906	
Effectifs au sens de la CVAE	23	0,32	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du 01/01/2025	au	31/12/2025
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EURL AJC

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros

Siège social: 16 Rue Henri Régnault 81100 castres

528 132 244 RM.810

Procès-verbal de la décision ordinaire en

L'an deux mille vingt six le 30 juin à 17 heures

L'associé unique de la société à responsabilité limitée susnommée au capital de 8000 euros divisé en 80 parts, a pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la gérance.

Le gérant Mr GAYRAUD Cyril, est présent.

Il constate que l'associé unique est présent.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du gérant sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 Décembre 2025
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et affectation du résultat.
4. Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et décision à cet égard.
5. Quitus à la gérance.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :

- ses rapports;
- les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe;
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le gérant déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les formes et délais légaux. Il ajoute que l'associé n'a pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'a pas posé de questions écrites.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du gérant.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la gérance, relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2025 approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un bénéfice de 6 199.34

L'associé unique donne quitus entier et définitif au gérant de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'imputer le bénéfice de l'exercice de façon suivante :

- Autres réserves 6 199.34

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique, lecture faite du rapport spécial de la gérance relatif aux conventions visées à l'article L.23-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport en ses termes et conclusions.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures après signature du présent procès-verbal.

Cyril GAYRAUD
Associé Unique et Gérant

LITRIMARCHÉ
SARL A JC
16 rue Henri Regnault
81100 CASTRES
Tél : 05 63 72 56 48 Fax :
RC 528 132 244 / 2010 B 461
SIRET 528 132 244 00013 - SIREN 528 132 244
TVA Intra FR 05 528 132 244